

OBJECTIF : ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS

Qu'ils soient classés en ERP, en IOP, en ERT, ou encore en habitation, les bâtiments sont soumis à des règles strictes en matière d'accessibilité handicapés. Les réglementations étant multiples, optez pour un interlocuteur... unique.

Audits, diagnostics, études de faisabilité, maîtrise d'œuvre, formations, assistance annuelle...

BATISAFE intervient, soit ponctuellement, soit tout au long du processus de mise en accessibilité de votre patrimoine. Vous bénéficiez ainsi d'un véritable partenaire s'engageant auprès de vous afin d'apporter une réponse à toutes vos problématiques.



1- IDENTIFIER : audits et diagnostics réglementaires, dossiers graphiques, études de faisabilité, programmes, recherche de financements...

Définir l'état des établissements vis-à-vis de leurs obligations et proposer des solutions concrètes chiffrées. La programmation des travaux est la suite logique.

2 - TRAITER : maîtrise d'œuvre, conseils, AMO, conception de la signalétique, études d'éclairage...

Une équipe unique : maître d'œuvre, économiste, ingénieurs et formateurs en accessibilité et conducteur de travaux pour réaliser tous vos travaux de mise en accessibilité.



3 - ASSURER UN SUIVI : plan d'actions, formations, sensibilisation, veille réglementaire, assistance annuelle, assistance des commissions d'accessibilité...

Vous pouvez vous recentrer sur votre activité : nous nous occupons de tout, votre personnel sera formé et vous serez tenu informé des évolutions réglementaires et de leurs conséquences sur votre patrimoine !

le + sécurité incendie

Nous prenons en compte l'évacuation des personnes en situation de handicap (personnel et travailleurs). Arrêtons de faire et défaire ! Avec BATISAFE, tous vos travaux sont respectueux de toutes les réglementations.



Plus-value BATISAFE

- Une approche globale ;
- une équipe d'experts pluridisciplinaires impliquée ;
- un accompagnement dans tous vos projets.